

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020

I- Vote des taux d'imposition 2020 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition suivants :

✓ Taxe Habitation	8.00 %
✓ Taxe Foncière (Bâti)	14.20 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	45.00 %

II – Mise en place de l'adressage sur la Commune – Demande de financement au titre du FODAC

La Collectivité a lancé le programme d'adressage des rues de la Commune, assistée par les Services de la Poste pour l'étude et réalisation du plan d'adressage.

A terme, il conviendra de poser des panneaux indicateurs et des numéros.

Autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de financement au titre du FODAC

Séance levée à 19 heures

Mane, le 06 Juillet 2020



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.